

THIAIS

155-163, Avenue de Fontainebleau, 94320

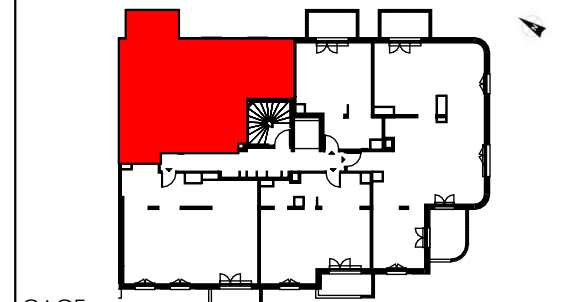
3 Pièces

Cage 4 R+4 **445**

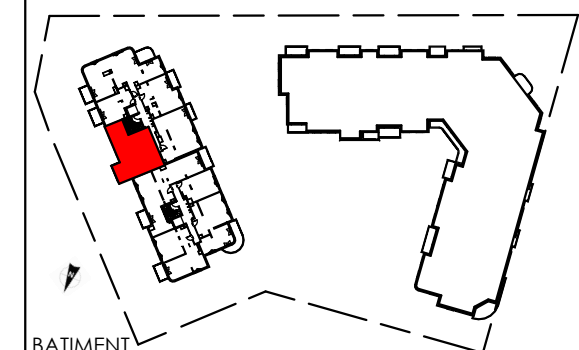
Séjour / Cuisine	32.62 m²
Chambre 1	13.74 m²
Chambre 2	9.80 m²
Dgt	4.29 m²
SdB	4.06 m²
Wc	1.36 m²

SURFACE HABITABLE TOTALE 65.87 m²

Balcon 5.44 m²



CAGE



BATIMENT

F Fenêtre	CF Chassis fixe	AL Allège (45 cm)	S Seuil	CU Cuisson	LV Lave vaisselle	TS Espace tri des déchets	GC Garde Corps	EP Descente eau pluviale	Soffites	Tableau électrique	Gaine Technique
PF Porte Fenêtre	VR Volets roulants	ALV Allège vitré	O Oculus	R Réfrigérateur	LL Lave linge	LC Linéaire complémentaire	PV Pare-vue	PL Placard	Tableau électrique		

Les cotes, gaines, retombées, soffites et faux-plafond ainsi que l'emplacement des sanitaires ne sont pas tous figurés ou le sont à titre indicatif. Des modifications sont susceptibles d'être apportés à ce plan en fonction des impératifs administratifs, des contraintes techniques et des tolérances d'exécution, tant en ce qui concerne les dimensions libres que les équipements et les réseaux divers, les appareillages sanitaires et électriques. Seuls seront fournis les équipements figurant sur le descriptif en annexe de l'acte de vente. Les radiateurs ainsi que les sèche serviettes ne sont pas représentés.

Les hauteurs de seuils sont approximatives et indiquées sur le plan à titre informatif. Elles ne dépasseront pas hauteurs de 15cm et 20cm respectivement pour les loggias et les terrasses.

Les surfaces et les hauteurs sous plafond indiquées sont approximatives. Les emplacements dévolus aux équipements ménagers et à ceux liés au lavage du linge sont représentés en correspondance avec les différents raccordements nécessaires en électricité et en eau ; aucun de ces éléments n'est fourni. La forme des jardins (pente et talus) n'est pas figurée ou l'est à titre indicatif : l'emplacement des arbres, arbustes et plantations éventuelles n'est pas contractuel. Les surfaces de placards sont incluses dans la pièce. Des équipements techniques peuvent être implanter dans les jardins.